



LE FINANCEMENT DE L'ACTION HUMANITAIRE – UN INVESTISSEMENT DANS L'HUMANITÉ

TABLE RONDE DES DIRIGEANTS DE HAUT NIVEAU

CINQUIEME RESPONSABILITE FONDAMENTALE DU PROGRAMME D'ACTION POUR L'HUMANITÉ

« Il nous faudra accroître les investissements, les diversifier et les optimiser pour mieux répondre aux besoins humanitaires. » Rapport du Secrétaire général pour le Sommet mondial sur l'action humanitaire.

ENGAGEMENTS FONDAMENTAUX

Il faut de toute urgence améliorer significativement la mobilisation, l'allocation et l'utilisation des ressources nécessaires pour préserver la vie et la dignité des personnes touchées par des conflits et des catastrophes. Toutes les parties prenantes doivent agir avec bien plus de diligence, de cohérence et de solidarité afin de mieux répondre aux besoins des 125 millions de personnes affectées à ce jour par des crises humanitaires. Dans le même temps, tous les acteurs doivent investir davantage pour atténuer les risques et gérer l'impact des crises humanitaires sur les victimes, tout en s'efforçant de faire face aux besoins, vulnérabilités et capacités spécifiques des femmes, des filles, des garçons et des hommes concernés.

Le financement devrait favoriser une meilleure planification et programmation de l'action humanitaire et du développement afin d'optimiser l'utilisation des fonds, conformément à la nouvelle méthode de travail esquissée dans la quatrième responsabilité fondamentale du Programme d'action pour l'humanité et présentée dans les engagements fondamentaux de la table ronde intitulée « Changer la vie des populations : de la fourniture d'une aide à l'élimination des besoins ». Il nous appartient de garantir la mise à disposition de ressources aux divers acteurs les mieux placés pour satisfaire et réduire les besoins des populations ; et également d'améliorer l'efficacité et l'efficience de l'assistance humanitaire, comme le préconisent les engagements de la « grande entente ».

Les cinq engagements fondamentaux ci-dessous reflètent les principes établis dans la cinquième responsabilité fondamentale du Programme d'action pour l'humanité du Secrétaire général. Chaque engagement fondamental représente les composantes clés nécessaires pour garantir l'accès aux ressources adéquates indispensables à la préservation des vies, de la dignité et de la sécurité des populations touchées par des conflits, des catastrophes naturelles ou d'autres urgences.

- Engagement fondamental 1 : augmenter substantiellement et diversifier le soutien global et la part des ressources affectée à l'assistance humanitaire visant à répondre aux besoins spécifiques des populations touchées par des crises humanitaires dans des situations fragiles et des urgences complexes, notamment renforcer les programmes faisant appel aux transferts monétaires dans les situations qui s'y prêtent.
- Engagement fondamental 2 : donner plus de moyens à l'action humanitaire nationale et locale en augmentant la part des financements accessibles aux acteurs humanitaires locaux et nationaux et en soutenant le renforcement de la planification de leur état de préparation, de leurs systèmes nationaux d'acheminement de l'aide et de leurs capacités.
- Engagement fondamental 3 : promouvoir et renforcer un financement humanitaire prévisible, pluriannuel, à des fins non spécifiées, concerté et flexible pour une action humanitaire plus efficace, efficiente, transparente et responsable en faveur des personnes touchées.
- Engagement fondamental 4 : investir dans les capacités de gestion des risques, de préparation et de prévention des crises pour renforcer la résilience des populations vulnérables et touchées.
- Engagement fondamental 5 : élargir et adapter les approches et instruments globaux afin de répondre aux besoins urgents, réduire les risques et la vulnérabilité et renforcer la résilience, sans nuire aux principes humanitaires et à l'action en général (comme proposé par la table ronde 6 sur « Changer la vie des populations »).